

054-215404393-20221205-DCM1672022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 13/11/2022**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
NANCY**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 décembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE DANNEBEY D. ZIETERSKI WEHRLÉN C. JACOB SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. DEVITERNE
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. DEMARNE
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
L. BABIN a donné pouvoir à B. JEANDEL
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET**Décision Modificative N° 4 au BP 2022****Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 27
présents : 19
votants : 27
pour : 20
contre : 3 (SD – DZ- LZ-)
abstention : 4 (DD- JE-FP-ZBI)

Rapporteur : N. HOUDRY

ARV - 12/2022

Vu l'avis unanimement favorable de la Commission N°1 en date du 22 novembre 2022 ;
Le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n°4 de l'exercice 2022, suivant le tableau joint.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES						
Compte	Opération	Libellé	Service	Fonction	Montant	Observations
6042		Prestations de services	PERISCO	213	-19 100	Avance non-versée à l'UFCV (hors délais)
6042		Prestations de services	STG	020	-3 000	
6156		Maintenance	STG	020	-2 000	
6232		Fêtes et cérémonies	JUMELAGE	020	-8 800	
6451		Charges de personnel et frais assimilés	PERISCO	213	20 000	
6453		Charges de personnel et frais assimilés	PERISCO	213	30 000	
64111		Charges de personnel et frais assimilés	PERISCO	213	50 000	
TOTAL					67 100	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					67 100 €	

Équilibre assuré de façon automatique par l'excédent de fonctionnement

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 12/12/2022 et que la convocation a été faite le 29/11/2022.



Le Maire,

POUR COPIE CONFORME

PULNOY, le 5 décembre 2022

Le Maire,

Marc OGIEZ

